

D04 TRESSAGE; FABRICATION DE LA DENTELLE; TRICOTAGE; PASSEMENTERIES; NON-TISSÉS

D04B TRICOTAGE

- (1) Dans la présente sous-classe, les groupes désignant des machines, appareils, dispositifs ou instruments couvrent également les procédés caractérisés par leur emploi ou dépendant de celui-ci, ainsi que les produits de ces procédés.
- (2) Les produits tricotés, c. à d. tricots (tissus à mailles tricotées), articles, ne sont classés dans la présente sous-classe que si leur structure présente des caractéristiques ayant un intérêt du point de vue tricotage.

Schéma général

TRICOT TRAME (MAILLES CUEILLIES) ET MACHINES À CET EFFET

Procédés généraux et articles tricotés.....	1/00
Outils ou ustensiles à main; appareils ou métiers à usage domestique	3/00; 5/00, 7/08
Métiers rectilignes à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles fixes	7/00; 11/00
Métiers circulaires à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles à bec ou à barbes.....	9/00; 13/00
Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés.....	15/00, 35/00

TRICOT CHAÎNE (MAILLES JETÉES) ET MACHINES À CET EFFET

Procédés généraux et articles tricotés	21/00
Métiers rectilignes; d'autres types.....	23/00; 25/00
parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés	27/00, 35/00
APPAREILS AUXILIAIRES UTILISÉS AVEC LES MACHINES À TRICOTER	37/00
TRAVAUX AU CROCHET ET APPAREILS À CET EFFET	
Procédés; outils ou appareils.....	31/00; 33/00
Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés	35/00
RÉPARATION; DÉFILAGE	17/00; 19/00
PROCÉDÉS ET APPAREILS DE TRICOTAGE NON PRÉVUS AILLEURS	39/00

Tricotage de trame; Machines à cet effet

1/00	Procédés de tricotage trame pour la production de tricots ou d'articles ne dépendant pas de l'emploi de machines spéciales; Tricots ou articles définis par de tels procédés
1/02	. Tricots à couche de poils ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires
1/04	. . caractérisés par la nature du fil
1/06	. Tricots ou articles indémaillables
1/08	. . caractérisés par la matière du fil
1/10	. Tricots ou articles à dessins
1/12	. . caractérisés par la nature du fil
1/14	. Autres tricots ou articles caractérisés principalement par l'emploi de matières spéciales pour le fil
1/16	. . fils synthétiques
1/18	. . fils élastiques
1/20	. . . fils texturés
1/22	. spécialement conçus pour le tricotage d'articles de configuration particulière
1/24	. . articles vestimentaires
1/26	. . . bas
1/28	. . . gants
3/00	Outils ou appareils à main
3/02	. Aiguilles
3/04	. Protège-doigts; Tendeurs de fils
3/06	. Supports ou réceptacles pour pelotes

5/00	Appareils ou métiers à tricoter sans aiguilles pour usage domestique (avec aiguilles D04B 7/08)
7/00	Métiers à tricoter rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes (métiers rectilignes avec aiguilles fixes D04B 11/00)
7/02	. avec une fonture
7/04	. avec deux fontures
7/06	. . pour la formation de mailles d'envers ou de mailles retournées
7/08	. pour usage domestique
7/10	. avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricots entièrement dimensionnés
7/12	. avec possibilité d'incorporer des fils de poil
7/14	. avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
7/16	. pour la production de tricots faits en fils élastiques ou en contenant
7/18	. . incorporés comme fils tramés ou déposés dans le tricot
7/20	. avec possibilité de modifier la texture du tricot, p.ex. de tricot uni au tricot à côtes
7/22	. avec possibilité particulière pour commencer l'article, p.ex. avec bords indémaillables
7/24	. pour la production de tricots à dessins
7/26	. . avec dessins de couleur
7/28	. . avec dessins de mailles

- 7/30 . spécialement adaptés pour le tricotage de tricotés de configuration particulière
- 7/32 . . tricotés tubulaires
- 7/34 . . . gants
- 9/00 Métiers à tricoter circulaires avec aiguilles mobiles indépendantes** (avec aiguilles à bec ou à barbe fixes D04B 13/00)
 - 9/02 . avec une fonture
 - 9/04 . . avec aiguilles à bec ou à barbe
 - 9/06 . avec cylindre à aiguilles et cadran pour tricot à côtes
 - 9/08 . . pour tricotés interlock
 - 9/10 . avec deux cylindres à aiguilles pour la formation de tricotés à mailles d'envers ou à mailles retournées
 - 9/12 . avec possibilité d'incorporer des fils de poil
 - 9/14 . avec possibilité d'incorporer des fibres en bourre, p.ex. dans les tricotés à poils longs
 - 9/16 . avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
 - 9/18 . avec possibilité d'épaisseur lors de l'incorporation de fils de renforcement
 - 9/20 . avec possibilité de diminutions ou d'augmentations; avec mouvement de va-et-vient, p.ex. pour le tricotage des parties rectilignes
 - 9/22 . avec possibilité de modifier la texture de tricot, p.ex. de tricotés unis à tricotés à côtes
 - 9/24 . avec possibilité particulière pour commencer un article, p.ex. avec bords indémaillables
 - 9/26 . pour la production de tricotés à dessins
 - 9/28 . . avec dessins de couleur
 - 9/30 . . . par rayures
 - 9/32 par rayures en chaîne
 - 9/34 . . . par vanisage
 - 9/36 . . . Motifs intarsia obtenus par mouvement de va-et-vient
 - 9/38 . . avec des effets de mailles
 - 9/40 . avec possibilité de transfert du tricot d'une machine à une autre
 - 9/42 . spécialement conçus pour la production de tricot de configuration particulière
 - 9/44 . . articles tubulaires allongés de faible diamètre, p.ex. gaines pour câbles (guipage de câbles électriques H01B 13/22)
 - 9/46 . . bas ou parties de bas
 - 9/48 . . . bas indémaillables
 - 9/50 bas à mailles invisibles
 - 9/52 . . . bas orthopédiques
 - 9/54 . . . revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
 - 9/56 . . . parties de talon ou pointe
 - 9/58 . . gants
- 11/00 Métiers à tricoter rectilignes type Cotton avec aiguilles fixes** (métiers rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes D04B 7/00)
 - 11/02 . avec une fonture
 - 11/04 . avec deux fontures
 - 11/06 . avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricotés entièrement dimensionnés
 - 11/08 . avec possibilité d'incorporer des fils de poil
 - 11/10 . avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
 - 11/12 . pour la production de tricotés à partir de fils élastiques ou par incorporation de fils élastiques
 - 11/14 . avec possibilité de changer la texture du tricot, p.ex. du tricot uni au tricot côtes
- 11/16 . avec dispositif particulier pour commencer les articles, p.ex. avec bords indémaillables
- 11/18 . pour produire des tricotés à dessins
- 11/20 . . avec des dessins de couleur
- 11/22 . . avec des effets de maille
- 11/24 . avec possibilité de transférer les articles tricotés d'une machine à l'autre
- 11/26 . spécialement adaptés pour la production d'articles d'une configuration particulière
- 11/28 . . bas ou éléments de bas
- 11/30 . . . bas indémaillables
- 11/32 . . . à revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
- 11/34 . . . parties de talon ou pointe
- 11/36 . . autres articles vestimentaires
- 13/00 Métiers à tricoter circulaires à aiguilles à bec ou à barbe, p.ex. mailleuses** (avec aiguilles mobiles indépendantes D04B 9/00)
 - 13/02 . avec aiguilles horizontales
- 15/00 Parties constitutives de métiers à tricoter trame, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités à ce type de machines** (dispositifs ou accessoires non soumis à cette limitation D04B 35/00)
 - 15/02 . Poinçons pour transférer les mailles
 - 15/04 . . pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
 - 15/06 . Platines
 - 15/08 . Dispositifs d'ouverture de clapets d'aiguilles; Broses
 - 15/10 . Fontures
 - 15/12 . . Dispositifs de chevalement appropriés
 - 15/14 . Cylindres à aiguilles
 - 15/16 . . Dispositifs de commande pour mouvement de va-et-vient
 - 15/18 . Plateaux de report
 - 15/20 . Barres à aiguilles
 - 15/22 . . Dispositifs d'entraînement à cet effet
 - 15/24 . Têtes de platines; Barres de platines
 - 15/26 . Chevalets
 - 15/28 . Presses à aiguilles
 - 15/30 . Dispositifs de commande des barres de jeteurs de fil
 - 15/32 . Systèmes à came ou ensembles de commandes des organes de tricotage
 - 15/34 . . pour plateaux de report
 - 15/36 . . pour métiers à tricoter rectilignes
 - 15/38 . Dispositifs pour fournir, alimenter ou guider les fils aux aiguilles
 - 15/40 . . Supports pour bobines de fils ou analogues
 - 15/42 . . . Bâtis pour assemblages de plusieurs dispositifs d'enroulement
 - 15/44 . . Dispositifs de tension pour fils individuels
 - 15/46 . . . pour fils élastiques
 - 15/48 . . Dispositifs d'alimentation du fil
 - 15/50 . . . pour fils élastiques
 - 15/52 . . . pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
 - 15/54 . . Guide-fils
 - 15/56 . . . pour métiers à tricoter rectilignes
 - 15/58 . . . pour métiers à tricoter circulaires; Dispositifs de changement de fils
 - 15/60 avec dispositifs pour pincer ou sectionner le fil
 - 15/61 aménagé à l'intérieur d'un cercle d'aiguilles
 - 15/62 avec des noueurs de fils
 - 15/64 . . . pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton

- 15/66 . Dispositifs pour déterminer ou commander les dessins
- 15/68 . . caractérisés par les organes de tricotage utilisés
- 15/70 . . . dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/72 . . . dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/74 . . . Tambours à dessin
- 15/76 . . . Roues à dessin
- 15/78 . . . Dispositifs électriques
- 15/80 . . caractérisés par les guide-fils utilisés
- 15/82 . . caractérisés par les cames à aiguilles utilisées
- 15/84 . . Cartons ou mécanismes Jacquard (appareils à perforer les cartons D03C)
- 15/86 . . . dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/88 . Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
- 15/90 . . pour des métiers à tricoter rectilignes
- 15/92 . . pneumatique
- 15/94 . Mécanismes d'entraînement non prévus ailleurs
- 15/96 . . dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/98 . . dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/99 . . commandés électriquement

Réparation ou défilage des tricots

- 17/00 Réparation d'articles tricotés par des procédés de tricotage**
- 17/02 . par reprise
- 17/04 . par raccourage
- 19/00 Défilage d'articles tricotés**

Tricotage chaîne; Machines à cet effet

- 21/00 Procédés de tricotage chaîne pour la production de tricots ou articles qui ne dépendent pas de l'emploi de machines particulières; Tricots ou articles définis par de tels procédés**
- 21/02 . Tricots à poil ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires
- 21/04 . . caractérisés par la nature du fil
- 21/06 . Tricots ou articles à motifs (tricots à jour D04B 21/10)
- 21/08 . . caractérisés par la nature du fil
- 21/10 . Tricots à jour
- 21/12 . . caractérisés par la nature du fil
- 21/14 . Tissus caractérisés par l'incorporation par tricotage de fils de renforcement, de fils de liage ou de fils décoratifs, dans un ou plusieurs fils, nappe ou couche de tissu; Tricots incorporant de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives (tricots à poil D04B 21/02; non-tissés en général D04H)
- 21/16 . . incorporant des fils synthétiques
- 21/18 . . incorporant des fils élastiques
- 21/20 . spécialement conçus pour le tricotage d'articles à configuration particulière
- 23/00 Métiers à tricoter chaîne rectiligne**
- 23/02 . avec deux fontures
- 23/04 . avec aiguilles à tricoter mobiles indépendantes
- 23/06 . pour produire des tricots en fils élastiques ou en comportant
- 23/08 . avec possibilité d'incorporer des fils de poil
- 23/10 . pour tricotage à travers des couches de fil, nappe, ou couches de tissu ou autour d'une matière tendue à âme

- 23/12 . avec possibilité d'incorporer des trames non tricotées de lisière à lisière
- 23/14 . avec possibilité d'incorporer de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives
- 23/16 . spécialement adaptés pour produire des tricots ou panneaux d'article d'une forme ou d'une configuration particulières
- 23/18 . . avec possibilité de diminuer ou augmenter
- 23/20 . . pour produire des panneaux de jambes de bas
- 23/22 . avec des moyens particuliers de guidage du fil
- 23/24 . avec dispositifs presse-aiguilles entaillées pour former les dessins
- 25/00 Métiers tricots chaîne, non prévus ailleurs**
- 25/02 . Métiers pour tricots tubulaires
- 25/04 . Métiers milanais
- 25/06 . Métiers à crochet pour galons
- 25/08 . . pour tricots à poil
- 25/10 . . pour tricots avec dessins
- 25/12 . . . avec guide-fils trame indépendamment mobiles commandés par mécanisme Jacquard
- 25/14 . . spécialement adaptés pour produire des articles de configuration particulière

27/00 Parties constitutives de métiers pour tricots chaîne, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités aux métiers de ce type (parties constitutives ou dispositifs auxiliaires non soumis à cette limitation D04B 35/00)

- 27/02 . Guide-fils chaîne
- 27/04 . Platines d'abattage
- 27/06 . Barres à aiguilles; Barres de platines d'abattage
- 27/08 . . Dispositifs d'entraînement à cet effet
- 27/10 . Dispositifs pour approvisionner, alimenter ou guider les fils vers les aiguilles
- 27/12 . . Dispositifs de tension pour fils individuels
- 27/14 . . Aménagements des barres de tension du fil
- 27/16 . . Ensembles; Paliers à cet effet
- 27/18 . . . Dispositifs de freinage d'ensemble pour la tension du fil
- 27/20 . . . Dispositifs d'entraînement de l'ensemble de chaîne
- 27/22 . . . commandés électriquement
- 27/24 . . Assemblages de barres de guide-fils
- 27/26 . . . Dispositifs de chevalement appropriés
- 27/28 avec aménagements pour réduire le nombre des éléments de chaîne à dessins
- 27/30 avec transmission comprenant des dispositifs multiplicateurs de puissance
- 27/32 . . . avec guide-fils indépendamment mobiles, commandés par mécanismes Jacquard
- 27/34 . Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
- 27/36 . . avec templets

Tricotage crochet; Appareils à cet effet (machines pour le galon au crochet pour tricotage chaîne D04B 25/06)

- 31/00 Procédés de tricotage crochet utilisés pour la production des tricots ou articles**
- 31/02 . Bandes ou fils au crochet
- 33/00 Outils ou appareils pour le tricotage crochet**

35/00 Parties constitutives de machines à tricoter ou dispositifs auxiliaires incorporés non prévus ailleurs

- 35/02 . Outils ou instruments de tricotage non prévus dans les groupes D04B 15/00 ou D04B 27/00 (fabrication des aiguilles B21G 1/00)
- 35/04 . . Aiguilles à clapet
- 35/06 . . Aiguilles à piston (languette coulissante)
- 35/08 . . Aiguilles à bec ou à barbe
- 35/10 . Dispositifs indicateurs, avertisseurs ou de sécurité, p.ex. mouvements d'arrêt
- 35/12 . . sensibles à la consommation du fil
- 35/14 . . sensibles aux cassures de fil
- 35/16 . . . avec détecteurs associés à une série de fils
- 35/18 . . sensibles à la rupture, la mauvaise position ou le fonctionnement défectueux de mécanismes de tricotage
- 35/20 . . sensibles aux défauts, p.ex. trous, dans les articles tricotés
- 35/22 . Dispositifs pour le traitement préparatoire des fils
- 35/24 . . par humidification ou lubrification
- 35/26 . . par chauffage
- 35/28 . Dispositifs de graissage pour les pièces de machines (en général F16N)

- 35/30 . Dispositifs pour la régulation de la température des parties de machines
- 35/32 . Dispositifs pour l'enlèvement des duvets et bourres
- 35/34 . Dispositifs de coupe pour les tricots
- 35/36 . Dispositifs pour l'impression, l'enduction ou le grattage des tricots

37/00 Appareils ou dispositifs auxiliaires employés avec les métiers à tricoter (cartons de Jacquard, chaînes à dessins, appareils à perforer les cartons D03C)

- 37/02 . avec des métiers à tricoter trame
- 37/04 . . pour insertion ou réglage des aiguilles à dessin ou éléments semblables dans les tambours ou les roues à dessin
- 37/06 . avec des métiers à tricoter chaîne

39/00 Procédés, appareillages ou machines de tricotage non prévus ailleurs

- 39/02 . avec support du travail en forme de vis
- 39/04 . adaptés pour le tricotage combiné chaîne et trame
- 39/06 . adaptés pour tricotage et tissage combinés
- 39/08 . Machines à coudre modifiées pour le tricotage